

ARRÊTÉ N° AG 468-2023

**PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION
1 RUE DE LA VACHÈRE – DU LUNDI 1^{ER} JANVIER AU DIMANCHE 31 MARS 2024**

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté municipal AG 73-2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,

Vu la demande de Monsieur et Madame DUMEL Alain à AVALLON d'occuper des places de stationnement au niveau du 1 rue de la Vachère à AVALLON, lui permettant d'y effectuer des travaux de rénovation.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles pour assurer la sécurité du chantier,

ARRÊTE

Article 1

Le stationnement est interdit à tout véhicule, sur 3 places matérialisées au droit du n° 1 de la rue de la Vachère, hormis ceux utilisés pour effectuer ces travaux.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépens du titulaire.

Article 2

La matérialisation et la signalisation sont mises en place par le requérant.

Article 3

Les prescriptions ci-dessus s'appliquent du Lundi 1^{er} Janvier au Dimanche 31 Mars 2024 de 8h00 à 12h00.

Article 4

Madame le Maire d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du chantier, et transmis aux intéressés.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Non soumis au contrôle de légalité
Publié le **28 DEC. 2023**

AVALLON, le 26 décembre 2023
Le Maire,



Jamilah HABSAOUI.